

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 5597**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

Titre ingénieur : Titre ingénieur Ingénieur diplômé de l'Institut Supérieur d'Agriculture de Lille, spécialité « aménagement paysager de l'espace » (ISA en partenariat avec l'ITIAPE)

Nouvel intitulé : Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur d'agriculture de Lille du groupe HEI-ISA-ISEN, spécialité paysage

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'agriculture	Directeur de l'Institut Supérieur d'Agriculture de Lille, Directeur régional de l'agriculture et de la forêt

### Niveau et/ou domaine d'activité

**I (Nomenclature de 1969)**

**7 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

214 Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

\* Activités visées :

L'Institut Supérieur d'Agriculture de Lille en partenariat avec l'ITIAPE a pour objectif de former des ingénieurs capables d'assurer des fonctions d'encadrement de la filière professionnelle des travaux paysagers. C'est-à-dire capables de gérer les aspects organisationnels, administratifs, économiques, financiers, humains et techniques d'un projet d'aménagement de l'espace.

Le métier de base de l'ingénieur de l'Institut Supérieur d'Agriculture de Lille spécialité « aménagement paysager de l'espace » consiste donc à poser et résoudre des problèmes de nature technologique, organisationnel ou logistique, concrets et souvent complexes, liés à la conception, à la réalisation et à la mise en œuvre de projets d'aménagement.

Les désignations usuelles des fonctions par les professionnels du domaine de l'aménagement de l'espace sont :

- Ingénieur des travaux / directeur des travaux
- Responsable d'exploitation / chef d'agence
- Ingénieur en bureau d'études techniques
- Responsable d'un service espaces verts d'une collectivité publique

\* Capacités attestées :

\*\* Compétences, capacités ou aptitudes génériques propres à l'ensemble des titres d'ingénieur :

La certification implique la vérification des capacités suivantes :

1. Aptitude à mobiliser les ressources d'un large champ de sciences fondamentales.
2. Connaissance et compréhension d'un champ scientifique et technique de spécialité.
3. Maîtrise des méthodes et des outils du métier d'ingénieur : identification et résolution de problème, même non familiers et non complètement définis, collecte et interprétation de données, utilisation des outils informatiques, analyse et conception de systèmes complexes, expérimentation.
4. Capacité à s'intégrer dans une organisation, à l'animer et à la faire évoluer : engagement et leadership, management de projets, maîtrise d'ouvrage, communication avec des spécialistes comme avec des non-spécialistes.
5. Prise en compte des enjeux économiques et professionnels : compétitivité et productivité, innovation, propriété intellectuelle et industrielle, respect des procédures qualité, sécurité.
6. Aptitude à travailler en contexte international : maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères, sûreté, intelligence économique, ouverture culturelle, expérience internationale.
7. Respect des valeurs sociétales : connaissance des relations sociales, environnement et développement durable, éthique.

\*\* Connaissances, capacités ou aptitudes particulières développées dans la certification :

L'ingénieur de l'Institut Supérieur d'Agriculture de Lille spécialité « aménagement paysager de l'espace » en partenariat avec l'ITIAPE possède une compétence forte dans un ou plusieurs domaines d'expertises suivants :

- Domaine d'expertise « travaux »

Capacité d'optimisation et de planification de plusieurs chantiers d'aménagement paysager.

Capacité d'organisation logistique

Capacité à mettre en place, à centraliser et à analyser les données économiques provenant des chantiers

Capacité à prévoir les besoins en investissement et en recrutement

Capacité à entrer en relation avec les différents partenaires externes (clients, fournisseurs, services administratifs, sous-traitants, ...) ou internes à l'entreprise (bureau d'études, services gestionnaires, chefs de chantier)

Connaissance des procédures administratives notamment pour les appels d'offres publics  
Connaissance de l'ensemble des procédés techniques utilisés en aménagement de l'espace  
Capacité à mettre en place et à contrôler le respect des règles de sécurité  
Capacité à manager  
Capacité à anticiper (technique innovante)  
Capacité à prendre en compte les choix esthétiques du concepteur

- Domaine d'expertise « responsable d'agence, d'entreprise »

Ce domaine d'expertise reprend la catégorie précédente à laquelle s'ajoute :

Capacité à définir la stratégie de l'entreprise ou de l'agence

Capacité à gérer l'ensemble des ressources humaines

Capacité à contrôler et à prévoir la gestion économique et financière

Capacité à prospecter de nouveaux marchés

- Domaine d'expertise « bureau d'études technique »

Capacité à traduire techniquement et économiquement un projet de conception en aménagement paysager

Capacité à contrôler les mises en œuvre des entreprises (suivi des travaux)

Capacité à innover techniquement

Connaissances scientifiques et technologiques approfondies dans un ou plusieurs domaines de l'aménagement paysager (sol, eau, terrain sportifs, ...)

Aptitudes à la rigueur et à la synthèse

- Domaine d'expertise « service espaces verts de collectivité »

Capacité à définir une politique d'aménagement en relation avec les choix d'urbanisme de la collectivité

Capacité organisationnelle (prévoit, planifie, contrôle)

Capacité managériale (négocie avec les élus, recrute, dirige le personnel)

Capacité à rédiger les documents administratifs nécessaires à la passation des marchés publics

Capacité de gestion (prépare, rend compte des budgets affectés aux espaces dont il a la responsabilité)

Connaissances techniques larges

Connaissances en conception d'aménagement de l'espace

Connaissance des marchés publics

Aptitude à la synthèse

### **Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat**

\* Secteurs d'activité : Ces professionnels travaillent dans des entreprises ou groupe d'entreprises du paysage (création et entretien des espaces verts, élagage, aménagement des terrains de sport, végétalisation, arrosage automatique, génie végétal, paysagisme d'intérieur,...) dans les bureaux d'études techniques en aménagement paysagers de l'espace, dans les services espaces verts, environnement ou écologie urbaine des collectivités.

\* Types d'emplois accessibles : Ce professionnel peut prétendre aux emplois suivants :

- ingénieur travaux, responsable d'un secteur travaux (création ou entretien), directeur travaux

- ingénieur d'études, responsable d'un bureau d'études d'entreprise

- responsable d'exploitation, chef d'agence

- ingénieur en bureau d'études techniques spécialisés (eau, sol, sols sportifs, ...)

- responsable d'un service espaces verts d'une collectivité publique

- ingénieur enseignant

### **Codes des fiches ROME les plus proches :**

**A1301** : Conseil et assistance technique en agriculture

**K2109** : Enseignement technique et professionnel

**K1404** : Mise en œuvre et pilotage de la politique des pouvoirs publics

### **Modalités d'accès à cette certification**

#### **Descriptif des composantes de la certification :**

L'obtention du diplôme nécessite sur 6 semestres : - L'acquisition au cours d'un cycle scientifique (28 ECTS) relative à la maîtrise des savoirs fondamentaux pour l'ingénieur.

- L'acquisition au cours de 5 semestres du cursus, de 23 unités de formation (UF) comptant chacune pour 2 ECTS, relatives à la maîtrise des sciences de l'aménagement paysager, des sciences économiques de management et de gestion.

- Un module de conduite de chantier en aménagement paysager de quatre semaines, équivalent à 12 ECTS sous la forme d'un stage entre la première et la deuxième année.

- Un stage en Bureau d'études paysagères à l'étranger de 2 mois (12 ECTS) entre la deuxième et la troisième année.

- Un mémoire de fin d'études (pendant le 5<sup>ème</sup> et le 6<sup>ème</sup> semestre) (18 ECTS)

- L'organisation d'un colloque professionnel (2 ECTS)
- La réalisation d'un projet citoyen (2 ECTS)
- Un niveau d'anglais reconnu
- D'une expérience en alternance en entreprise (19 ECTS) au cours de 5 semestres

Modalités d'évaluation des acquis des élèves :

- Le cycle scientifique, les unités de formation, les stages de conduites de chantier et de bureau d'études à l'étranger sont validés par des contrôles en cours de formation. Les modalités d'évaluation sont définies dans le règlement intérieur et comportent des évaluations individuelles et collaboratives sous forme d'écrits, d'exposés, de réalisation de dossiers et de projets.
- Le mémoire de fin d'études est évalué à l'écrit et lors d'une soutenance orale par un jury comportant le tuteur en entreprise, l'enseignant accompagnateur, un membre de la filière professionnelle (UNEP) et un spécialiste du sujet.
- L'expérience en alternance en entreprise est évaluée par le tuteur en entreprise en collaboration avec un enseignant par le biais d'une grille d'évaluation des compétences acquises en entreprise.

#### Validité des composantes acquises : 2 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage	X		Enseignants et professionnels
Après un parcours de formation continue	X		Enseignants et professionnels
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X		Enseignants et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Certifications reconnues en équivalence : L'obtention du diplôme d'ingénieur entraîne l'attribution du grade de Master	

#### Base légale

##### Référence du décret général :

Date initiale d'habilitation par la Commission des Titres d'Ingénieur pour la voie de la formation continue du diplôme d'ingénieur de l'Institut Supérieur d'Agriculture de Lille spécialité « aménagement paysager » en partenariat avec l'Institut des Techniques de l'ingénieur en Aménagement Paysager de l'Espace (ITIAPE) : Séance de la CTI du 6 avril 1993

Date initiale d'habilitation par la Commission des Titres d'Ingénieur pour la voie de la formation par apprentissage du diplôme d'ingénieur de l'Institut Supérieur d'Agriculture de Lille spécialité « aménagement paysager » en partenariat avec l'Institut des Techniques de l'ingénieur en Aménagement Paysager de l'Espace (ITIAPE) : Séance de la CTI du 8 octobre 96

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Dernier arrêté d'habilitation par la Commission des Titres d'Ingénieur du diplôme d'ingénieur de l'Institut Supérieur d'Agriculture de Lille spécialité « aménagement paysager » en partenariat avec l'Institut des Techniques de l'ingénieur en Aménagement Paysager de l'Espace (ITIAPE) : Arrêté du 6 décembre 2006 publié au journal officiel le 14 janvier 2007.

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2002-590 du 24 avril 2002 pris pour application du premier alinéa de l'article L. 613-3 et de l'article L. 613-4 du code de l'éducation relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements de l'enseignement supérieur (JO du 26 avril 2002)

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

À ce jour (2007), 310 ingénieurs sont sortis diplômés (258 par la voie de l'apprentissage et 52 par la voie de la formation continue)

##### Autres sources d'information :

Site Internet de l'ISA Lille  
Site Internet de l'ITIAPE

Site Internet de la FESIA

Portail web de l'enseignement agricole français

<http://www.portea.fr>

<http://www.fesia.org>

<http://www.isa-lille.fr>

<http://www.itiape.fr>

**Lieu(x) de certification :**

Institut Supérieur d'Agriculture de Lille 48, Boulevard Vauban

59046 LILLE cedex FRANCE

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Institut Supérieur d'Agriculture de Lille en partenariat avec Institut des Techniques de l'Ingénieur en Aménagement Paysager de l'Espace

Domaine d'Engrain

28, rue Victor Hugo

59810 Lesquin

et

Institut Supérieur d'Agriculture de Lille en partenariat avec Institut des Techniques de l'Ingénieur en Aménagement Paysager de l'Espace

88, chemin des Maures

06600 Antibes

**Historique de la certification :**

**Certification suivante :** Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur d'agriculture de Lille du groupe HEI-ISA-ISEN, spécialité paysage